



## UNSA DOUANES

139 rue de Bercy  
Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1  
75012 PARIS

Site Internet : <http://www.unsadouanes.org>  
Facebook : <https://www.facebook.com/UNSA Douanes>  
Twitter : <https://twitter.com/unsadouanes>  
Google+ : <http://gplus.to/UNSA Douanes>  
YouTube : <https://www.youtube.com/user/UNSA Douanes>  
Flickr : <http://www.flickr.com/photos/unsadouanes/>

Affaire suivie par : Vincent THOMAZO  
Portable : 06.61.71.67.90  
Téléphone DG : 01.57.53.29.26  
Téléphone siège : 01.01.53.17.86.76 ou 79  
Télécopie siège : 01.53.17.86.75  
Mél : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com)  
Mél : [unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr)

PARIS, LE 27 AOÛT 2014

*Madame Hélène CROCQUEVIELLE  
Directrice Générale des Douanes et  
Droits indirects  
11, rue des deux communes  
93558 MONTREUIL Cedex*

ObjetObjetSécurité aérienne de la douane  
Réf :Note A2 du 3 juillet 2014  
NoteNote A2 du 24 juillet 2014  
Réf. : **2014/VT**

Madame la Directrice Générale,

Par note visée en 1<sup>o</sup> référence, vos services ont ouvert une enquête afin de pourvoir à la succession du responsable de sécurité aérienne du bureau B2, ce dernier ayant fait valoir ses droits à la retraite. La Sécurité aérienne est un sujet très prégnant auquel la population des aériens et le syndicat UNSA Douanes attachent une importance toute particulière.

La lecture de la fiche de poste jointe à la note de référence démontre du peu d'attention que ses rédacteurs ont apporté à ce document qui est censé reprendre précisément le rôle attendu par le titulaire de cette fonction pourtant essentielle dans la sécurisation des missions opérationnelles conduites quotidiennement par les équipages des aéronefs de la douane.

En effet, ce document émanant du bureau B2 n'est qu'un piètre copier coller malencontreux d'un poste de catégorie A qui mélangeait, en son temps, expertise en pollution maritime et sécurité aérienne. Ce manque de professionnalisme se renouvellera d'ailleurs à nouveau lors de la diffusion d'une seconde enquête à la fiche de poste parfaitement identique (Note de 2<sup>o</sup> réf) en vue de recruter, semble-t-il, un deuxième responsable de sécurité aérienne profilé pour un agent de catégorie B.

La criticité en termes de sécurité aérienne vécue quotidiennement par nombre de nos collègues dans les brigades oblige le syndicat UNSA Douanes à considérer que le recrutement d'un successeur à l'actuel responsable de sécurité aérienne représente l'opportunité de mettre, sur ce point, l'organisation de la composante aérienne douanière en conformité avec les textes européens en vigueur et les attentes des agents de la DGDDI.

Dans ce contexte, le syndicat UNSA Douanes représentant majoritairement des spécialistes de cette composante estime que la dirigeante responsable de la flotte aérienne douanière que vous êtes en votre qualité de Directrice générale, se doit d'intervenir sur certaines orientations décidées en catimini par un dirigeant responsable délégué auto désigné.

En effet, bien qu'aucune note écrite de votre part ne soit venue confirmer une éventuelle délégation de cette fonction, notre organisation syndicale vous rappelle votre entière responsabilité en cas d'accident aérien quant aux décisions prises par l'exploitant douane française. L'actuel dirigeant responsable délégué (M. Le chef du bureau B2) ne dispose pas, selon notre lecture des textes, d'un positionnement hiérarchique suffisant pour en assurer efficacement l'exercice.

Conformément aux évolutions réglementaires des instances européennes et nationales, l'aviation douanière a redéfini son fonctionnement. Ses missions et ses aéronefs se sont complexifiés, ses équipages se sont adaptés sans pour autant que ne soit réformé notre système de gestion de la sécurité.

À ce jour aucun manuel de gestion de la sécurité n'a été rédigé, aucun canal de communication vers les agents de terrain ne fonctionne véritablement.

De nombreuses fiches de retour d'expérience (FREX) parviennent depuis des années au bureau B2. Elles relatent des événements en lien direct avec la sécurité aérienne, mécaniciens et personnels navigants sont abasourdis du silence que l'administration leur adresse en retour. Cette situation est devenue intolérable pour des équipages à qui vous demandez chaque jour un peu plus en échange d'un peu moins de considération.

Aussi, dans ce contexte nous sommes tout particulièrement étonnés de ne pas voir le futur officier de sécurité aérienne être rattaché à la direction générale, section organisation, suivi de l'activité et animation des services en charge de la sécurité du travail à l'instar de l'inspecteur santé et sécurité du travail (ISST aérien et naval).

Ce positionnement, qui ne générerait aucun surcoût financier, permettrait pourtant au travers d'audits de faire remonter dans la plus grande transparence un état des lieux précis en matière de sécurité aérienne. C'est aujourd'hui impossible au regard de la tutelle hiérarchique qu'exerce le bureau B2 très impliqué dans l'organisation et le fonctionnement de cette composante. Une même entité ne peut pas être juge et partie.

La sécurité aérienne n'est pas exclusivement l'affaire des agents de première ligne, les événements doivent être analysés jusqu'au plus haut niveau de l'organisation afin d'avoir une chance d'en éradiquer les causes et leur renouvellement.

Dans ces conditions le syndicat UNSA Douanes réclame légitimement que toutes les informations concernant la sécurité aérienne fassent l'objet de libres échanges, bénéficient d'une analyse de circonstances par l'officier de sécurité aérienne et ne soient pas écrasées sous une chape de plomb au mépris de la vie des agents.

En outre, l'officier de sécurité aérienne doit indubitablement disposer d'une indépendance vis-à-vis de la chaîne hiérarchique de la section des moyens de la surveillance aérienne et maritime par un positionnement au bureau A3.

Enfin, dans le cas où cette enquête s'avérerait être infructueuse dans ses termes actuels, le syndicat UNSA Douanes demande à ce que toutes les solutions internes y compris la délocalisation du poste soient envisagées avant de recourir à un ultime recrutement de contractuel.

Cette dernière solution ferait de l'encadrement des douaniers aériens à la direction générale une structure sans aucune connaissance de nos contraintes et conditions réelles de travail.

Une réponse argumentée nous obligerait, convaincus que, comme notre organisation syndicale, vous ne transigez pas avec la sécurité des agents dans cette attente veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de mes sentiments dévoués.

Vincent THOMAZO  
Secrétaire général UNSA DOUANES